

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

ARRETEn° 2017-DCL-BER-429 en date du -4 DEC 2017 portant publication de la liste des candidats au 1° tour de l'élection sénatoriale partielle du département de la Vienne le dimanche 17 décembre 2017

La Préfète de la Vienne, Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 152 ;

VU le décret n° 2017-1446 du 6 octobre 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection d'un sénateur dans le département de la Vienne ;

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA1723598C en date du 9 août 2017, relative à l'organisation des élections sénatoriales ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la Préfecture de la Vienne ;

CONSIDERANT que le dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour de l'élection sénatoriale partielle a expiré le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 18h;

VU l'arrêté n° 2017-SG-DCPPAT-01 en date du 2 novembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Émile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne.

ARRETE

Article 1 -. La liste des candidats au 1^{er} tour de l'élection sénatoriale partielle du département de la Vienne le dimanche 17 décembre 2017 et de leur remplaçant dont la candidature a été définitivement enregistrée est arrêtée comme suit (présentation dans l'ordre alphabétique) :

Candidat(e)	Remplaçant(e)
Monsieur Yves BOULOUX	Madame Lydie NOIRAULT
Monsieur Philippe BROTTIER	Madame Claudette RIGOLLET
Madame Gisèle JEAN	Monsieur Laurent LUCAUD
Monsieur Moïse LESAGE	Madame Laurence NICKLER
Monsieur Thierry PERREAU	Madame Mad JOUBERT
Monsieur Alain VERDIN	Madame Sandra OLIVIER
Madame Véronique WUYTS-LEPAREUX	Monsieur Vincent BÉGUIER

Article 2 -. Cet arrêté sera publié et adressé au Président de chaque section de vote avant l'ouverture du scrutin.

Article 3 -. Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée au Président du Bureau du Collège Électoral.

Pour la Préfète, par délégation, Le Secrétaire Général de la Préfecture

Émile SOUMBO